



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 11 septembre 2018

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents :

- Denise LECOCCQ
- Valérie MOREL
- Agnès MOUCHARD

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du PLU de Neuville-Bosc (60)
- Révision du PLU de Phalempin (59)

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du PLU de Vandélicourt (60)
- Mise en compatibilité du PLU de Fouquières-lez-Lens (62)
- Elaboration du PLU de Lattainville (60)
- Zonage d'assainissement d'Oulchy-le-Château (02)
- Modification du PLU de Pont-Noyelles (80)
- Révision de la carte communale d'Hermaville (62)
- Révision de la carte communale d'Izel-lès-Hameau (62)
- Modification du PLU d'Oignies (62)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Elaboration du PLUi du pôle territorial de Longuenesse (62)
- Révision du PLU de Tracy-le-Mont (60)
- Elaboration du PLU d'Agnetz (60)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- ZAC Croix rouge et barreau de contournement à Quaedypre (59)
- Aménagement du port de la Madelon à Waben (62)

Autres dossiers soumis à délibération

Plans-programmes : Décision d'avis tacite

Néant

Projets : Décisions d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour le projet de plateforme logistique Goodman à Brébières (62), soumis à évaluation environnementale.

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Patricia CORREZE-LENEE, présidente de la MRAe, est désignée coordonnatrice :
 - sur le projet d'avis relatif aux projets de parcs éoliens « Les Mottes » et « Les Hayettes » de la société Ostwind à Aumâtre, Fontaines-le-Sec et Cannessières (80), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
 - sur le projet d'avis relatif à l'aménagement du site « Borne de l'espoir » à Villeneuve d'Ascq et Lezennes (59), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Agnès MOUCHARD, membre permanente de la MRAe, est désignée coordonnatrice :
 - sur le projet d'avis relatif à l'élaboration du PLU de Vauciennes (60), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
 - sur le projet d'avis relatif à la zone d'aménagement concerté « bas terroir » à Waziers (59), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;

Autres dossiers

Néant

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE